ARRÊTÉ n°2026/01/00055

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction politique de la ville

Objet : autorisation d'occupation temporaire du domaine public - MAMMOBILE
Réglementation du stationnement des véhicules
Du mercredi 4 février 2026 de 16 heures au jeudi 5 février 2026 à 19 heures 30
Avenue de la Costière en face de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

D-2512-006828

Retrait de l'arrêté n°2025/11/2448 en date du 21 novembre 2025

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales dans ses articles L2212-2 et L2212-5, L2213-2 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2122-1 et suivants ;

VU l'arrêté n° 2025/11/2448 du 21 novembre 2025 autorisant la structure MAMMOBILE - AMHDCS à intervenir sur le territoire communal dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein des femmes ;

CONSIDERANT que ladite association a informé la commune qu'elle ne procédera pas à cette intervention ;

CONSIDERANT que l'association a indiqué qu'elle ne viendra pas sur le territoire communal ;

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence de procéder au retrait de l'arrêté précité ;

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté n° 2025/11/2448 en date du 21 novembre 2025 est retiré.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à la structure MAMMOBILE – AMHDCS. pour exécution

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services, et monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 14 JAN. 2026

Le maire,

Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- ~~*son dépôt en préfecture le*.....~~
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*.....14 JAN. 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier